

Procès-Verbal

Séance du vingt deux Janvier deux mil vingt quatre

L' an deux mil vingt quatre et le vingt deux Janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE ST MARTIN DES CHAMPS sous la présidence de
DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, METENIER Martine à M. SERVOIS Bertrand, MOULINNEUF Christine à M. PASQUE Jean-François, ROGER Stéphanie à M. DUPREZ Thierry, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, MM : CHARACHE Jean-Luc à M. CHAPELIER Bruno, DEBONO Yves à M. DELAVault André, LE CAM Olivier à M. DE LEO Claudio

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire: 31
- Présents : 23

Date de la convocation : 16/01/2024

Date d'affichage : 16/01/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. DELAVault André

Intervention de Mme BOURGOIN

Présentation du Programme LEADER

Intervention de Mme COQUELUT

Présentation de l'Office de tourisme en Berry

Intervention de M. SAILLARD

Présentation du Comice Rural de Sancergues

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2024001 - Approbation de la convention de mise à disposition des Dignes Domaniales de Loire et de l'Allier, pour les collectivités exerçant la compétence de prévention des inondations, sur la plateforme de Nevers

CDC2024002 - Participation aux frais pédagogiques du Collège de Sancergues

CDC2024003 - Subvention école de musique

Procès-verbal du conseil du 11/12/2023

M. SERVOIS s'interroge sur la tournure de la phrase de la délibération **CDC2023040 – Plan de financement - Maison communautaire**, et bien que votée telle quelle par rapport à un projet de délibérations, il souhaite que les mots « Suite à la décision du Conseil communautaire, de réhabiliter le bâtiment... » soient remplacés par « Suite au projet de réhabiliter le bâtiment... », le conseil n'ayant pas encore pris la décision de réhabiliter le bâtiment. Le reste de la délibération étant inchangé.

Mme BLANCHÉ CHEVALIER soutient cette modification.

Une rectification sera faite en fonction, après avis pris sur la manière de faire cette modification auprès de la préfecture et le PV modifié en fonction.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec les modifications apportées.

Concernant la délibération qui suit, M. CHAPELIER met l'accent sur le fait que ce projet de délibération revient à accepter que l'Etat se désengage pour que ce soit les collectivités qui financent. C'est la CDC qui va payer à la place de l'Etat et il n'y a pas d'autres solutions. On ne nous laisse pas le choix.

Mme MENARD demande où se situe la responsabilité des maires, car derrière le gestionnaire il y a la CDC puis les communes ?

M. Le Président répond que la responsabilité est confiée au PAIC qui a un budget, des moyens humains et des objectifs (sécurité, niveau de crise de crue....) concernant ces digues de Loire.

Dans un premier temps les travaux seront subventionnés à hauteur de 80% par l'Etat jusqu'en 2035 puis 40% soit une difficulté financière supplémentaire en cas de travaux. Une charge répartie : 90km de digues pour 165000 habitants.

Une réunion aura lieu le 8 février prochain M. CHAPELIER, Mme MENARD et M. BOLNOT se proposent d'accompagner M. Le Président.

CDC2024001 – Approbation de la convention de mise à disposition des Dignes Domaniales de Loire et de l'Allier, pour les collectivités exerçant la compétence de prévention des inondations, sur la plateforme de Nevers

Suite à l'exposé de M. Le Président, et après lecture de la convention de mise à disposition des digues domaniales de Loire et de l'Allier, pour les collectivités exerçant la compétence de prévention des inondations, sur la plateforme de Nevers.

M. SERVOIS rappelle que la digue située sur la commune de Herry n'est pas en bon état et que l'État aurait dû faire le nécessaire pour restituer des ouvrages corrects avant d'effectuer un tel transfert de charges.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à la majorité (30 Pour, et 1 Contre : Mme BLANCHÉ CHEVALIER):

- Approuve le projet de convention,*
- Autorise le Président à signer ladite convention, ainsi que tous documents relatifs au projet,*

A la majorité (pour : 30 ; contre : 1 ; abstentions : 0)

CDC2024002 – Participation aux frais pédagogiques du Collège de Sancergues

Monsieur le Président expose aux délégués communautaires la demande de renouvellement de subvention de participation aux frais pédagogiques faite par le collège Roger Martin du Gard de Sancergues pour l'année 2024.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000,00 € au Collège Roger Martin du Gard.
Les crédits seront inscrits au budget 2024.*

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2024003 – Subvention école de musique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention à l'Ecole de musique d'un montant de 4500,00 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2024.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

M. CHAPELIER indique pour information que l'école de musique va déménager à l'ancienne école primaire de Sancergues en avril.

Questions diverses :

Liste des DIA

Le président invite les conseillers à consulter la fiche jointe au dossier

Lutte contre l'artificialisation des sols

Il est proposé, par le gouvernement, que chaque commune puisse disposer d'1ha pour éventuellement construire.

Considérant les 14 communes il serait possible de mutualiser pour des activités sur 14 ha.

Sur notre CDC, il existe 60 HA morcelées pour des activités économiques.

M. Le président invite à relire correctement le document reçu en mairie.

CIT

Une rencontre avec le CIT sera faite pour faire un Etat des lieux de l'assainissement collectif des communes de notre CDC qui en sont dotées. Echéance de la prise de compétence : 2026.

Il est nécessaire d'anticiper et de voir l'impact en termes de financement et autre.

EPFLI

Mme VASICEK indique que cette question a déjà fait l'objet d'une discussion et que la réponse a été de ne pas s'engager. Le coût est très dissuasif.

Loi APER

Certaines communes se sont vues rejeter leur délibération faute de concertation.

M. de CHOULOT demande à ce que les dossiers soient envoyés rapidement par la CDC de manière à ne pas pénaliser les communes qui ont déjà déposé leurs délibérations auprès de la CDC.

Réflexion sur le PLUi

Nous attendons les remontées des communes quant aux choses à faire passer dans la prochaine modification du PLUi afin que nous puissions avoir un devis.

Cinéma rural

Il se produit à Herry et Sévry, ils ont quelques difficultés financières, c'est pourquoi, un accompagnement sera effectif pendant 3 ans de la part de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

ADIL

Mme MENARD déplore que l'adhésion à l'ADIL n'ait pas été votée lors du dernier conseil, car c'est un vrai soutien pour les ménages de notre territoire par rapport aux questions du logement et de l'habitat. Mme BLANCHÉ CHEVALIER indique que les gens peuvent se rendre directement à l'ADIL.

M. Le Président indique qu'il s'agissait de proposer une permanence sur notre territoire, de cette structure moyennant 300€/an.

Comice Rural

M. POLICARD indique qu'il s'agit d'une manifestation à destination de toute la population du canton, qui se termine par un concert, mais que peut-être, il pourrait y avoir par exemple un feu d'artifice ou un show laser qui touche un plus grand nombre de personne, aussi il appelle à la générosité des élus indemnisés qui pourraient mettre en place un pot commun afin de le financer, 2400,00€ sont nécessaires. Mme MENARD indique qu'il faut également en parler au sein des conseils municipaux car tous les élus ne sont pas conseillers communautaires.

Commission petite enfance

Réunion mardi 30/01 18h en mairie d'Argenvières.

ANC

M. DECOUT demande que l'on informe les gens de cette facturation sur la facture d'eau ?

Les conventions ne sont pas signées, et le montant demandé n'est pas encore délibéré, une réunion SPANC aura lieu afin de déterminer toutes les modalités de ce prélèvement (montant annuel, périodicité des contrôles...).

Prochain conseil communautaire

11 mars à Sancergues.

Séance levée à: 20:15

En CDC, le 02/02/2024

Le Président
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire de séance
M. DELAVault André



The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is for Jean-Paul Dousset, the President. The signature on the right is for André Delavault, the Secretary. Between the signatures is an official stamp of the Communauté de Communes Berry Loire Vauvise. The stamp is oval-shaped and contains the following text: "Communauté de Communes", "6 Rue Hubert Gouvernel", "18140 SANCERGUES", and "Berry Loire Vauvise".